

FRAIS d'ETUDES de l'ADDITION d'eau de la VILLE de SAINT-DENIS
132.740 F

M. le MAIRE. - Ne pouvant trouver sur place un spécialiste pour s'occuper des travaux d'adduction d'eau de la Ville de Saint-Denis, nous avons dû avoir recours à un Ingénieur de Madagascar qui est venu et a dressé tous les plans.

Voici la lettre que je reçois relative à ses frais d'études:

ELECTRICITE & EAUX de MADAGASCAR

Tananarive le 20 Janvier 1950

Monsieur O L I V I E R
Sénateur

Maire de St-Denis (ILE DE LA REUNION)

Monsieur le Sénateur,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-inclus une facture de Francs C.F.A. 132.740 - relative aux frais d'études de l'adduction d'eau de la Ville de Saint-Denis et dont nous serions obligés de bien vouloir nous faire payer par virement à notre compte chez le Crédit Foncier de Madagascar à Tananarive.

Avec nos remerciements anticipés.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération./.

Le Directeur Général,
Signé: ILLISIBLE.

Le Chef des Services Comptables
Signé: ILLISIBLE.

M. le MAIRE. - Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à ~~extorquer~~ à prélever cette somme sur l'article 34 "Canalisations"

Adopté à la majorité

*Michel Gavarni a l'approbation
de Monsieur le Prefet
St Denis le 21 Mars 1950
Le Secrétaire Général
Le Chef de D^{eu} délégué
signé: Gavarni*

*Approuvé
St Denis le 22 Mars 1950
P. le Prefet et par D^{eu}
Le Secrétaire Général
signé: B. J. J.*